

Communiqué CRS 26 5 juillet 2020

Le 25 juin dernier, Jean-Luc Zemouli, un de nos camarades, un militant Gilet Jaune a reçu la visite d'un huissier de justice pour lui signifier qu'il passera au tribunal correctionnel de Valence le 22 septembre 2020.

Les faits qui lui sont reprochés portent sur des écrits datant d'août dernier et ayant été publiés sur les réseaux sociaux.

Il lui est aussi reproché sa participation au rassemblement du 8 décembre 2018 au plateau des Couleures. Le groupe présent ce jour-là au rond-point du plateau des Couleures était mobilisé dans la cadre de la révolte des gilets jaunes contre les inégalités sociales, fiscales et environnementales, il était présent dans une attitude pacifiste mais déterminée. On l'accuse « d'avoir continué volontairement à participer à un attroupement après les sommations de se disperser ». Les faits précédents de quelques minutes à peine l'affaire dite des 4 du plateau des Couleures. Or, ce jour-là, notre camarade a été frappé trois fois consécutives, dont une fois à la tête, par les forces de l'ordre, armés de leur matraque, et a dû être évacué par les pompiers. De nombreuses photos en attestent, parues notamment dans la presse locale. Il reste à ce jour sujet à des maux de tête consécutifs aux coups reçus, et a toujours une énorme bosse sur le crâne. La plainte qu'il a déposée pour les coups reçus n'a, à ce jour, donné lieu à aucune réponse de la part du procureur. Et une fois de plus, c'est lui qui se retrouvera sur le banc des accusés. Un fois de plus c'est un militant qui, au lieu d'être entendu en tant que plaignant, se retrouve devant la justice pour avoir exercé son droit d'expression et de manifestation. Rappelons qu'au cours de son parcours de militant, notre camarade a déjà été plusieurs fois en garde à vue, il est déjà passé devant le tribunal et a été condamné pour port d'un couteau 'opinel' .

Ce camarade est connu des différents groupes de militants et militantes de la région de Valence pour son dynamisme. Comme d'autres, il est attaqué par l'état en sa qualité de militant reconnu et actif. À travers l'acharnement contre lui, c'est l'ensemble des gilets jaunes que l'on cherche à atteindre et, au-delà, tous les militants et militantes qui sont trop actifs aux yeux de l'État.

Nous sommes solidaires de ce camarade, et de toutes celles et ceux qui ont à faire face à la justice lors de l'exercice de leurs droits militants.

Le jugement aura lieu le 22 septembre 2020 à 15h30 au Tribunal correctionnel de Valence.

Signataires à ce jour du CRS 26 : Action collective antifasciste de Valence, ASTI Romans, ASTI Valence, Europe Écologie les verts Valence, France insoumise Valence, Gilets Jaunes (Crest, Saillans, Valence, Tain-Tournon), NPA Valence, Pont Citoyen, Parti Communiste Français Valence, Stop nucléaire Drôme Ardèche, Sud Education Valence, Youth For Climate Valence.